

## Ambition et leviers pour une autonomie stratégique de l'Union européenne dans le domaine économique

### Déclaration du groupe CFTC

La CFTC partage pleinement l'ambition d'une Europe souveraine, au plan économique, commercial et industriel, « capable, comme le souligne l'avis, de défendre sa feuille de route en matière de transitions environnementale et numérique socialement juste ». Pour y parvenir, elle doit améliorer la résilience de ses sources d'approvisionnement, restaurer des capacités de production industrielle, en particulier pour « les produits stratégiques à dépendance importante » comme les semi-conducteurs, les terres et métaux rares...). Elle doit développer des technologies de pointes comme le numérique et le recyclage des déchets, comme y invite la préconisation 8.

La CFTC partage également les principaux constats et préconisations contenues dans cet avis.

Elle estime, en premier lieu, que la réalisation de l'autonomie stratégique européenne suppose au préalable une véritable convergence, à l'échelle de l'Union, des conditions de vie et de travail. Notre groupe soutient donc la préconisation 4, qui vise à atteindre des standards sociaux, fiscaux et environnementaux élevés dans l'ensemble des Etats membres. La CFTC rappelle son engagement en faveur d'une directive européenne pour des salaires minimaux adéquats, au moins égaux à 50 % du salaire moyen et 60 % du salaire médian, dans les pays de l'UE qui en disposent.

La CFTC appuie également la préconisation 6, afin « d'accompagner par de la formation les réindustrialisations liées à des innovations de rupture ». La relocalisation nécessite en effet une démarche de formation professionnelle qualifiante, des financements dans les secteurs impactés et un mix énergétique équilibré.

Pour la CFTC, il convient d'accélérer nos efforts en vue de la montée en gamme des produits et services (numérisation, décarbonation...), laquelle passe notamment par des investissements ambitieux en Recherche-Développement, ou encore par un meilleur ciblage et une plus grande conditionnalité des aides publiques.

Enfin, la CFTC estime qu'il est nécessaire d'appliquer aux biens importés les mêmes niveaux d'exigence qu'aux biens produits localement. Nous soutenons donc la création d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'UE et la mise en place de clauses sociales et environnementales opposables au sein des accords commerciaux, ainsi que le renforcement du devoir de vigilance des entreprises à l'échelle internationale.

Pour la CFTC, la mise en place de ces mesures devra se faire en associant tous les acteurs concernés (y compris les entreprises européennes implantées à l'étranger) et en faisant preuve de vigilance sur de potentielles contre-mesures commerciales de certains pays.

La CFTC a voté cet avis et remercie les rapporteur(e)s.